

Accordez la meilleure place à votre confiance



ÉPARGNE
SALARIALE

ENTREPRISES



 **PRO BTP**

Confortez le dispositif d'épargne salariale mis en place dans votre entreprise.

Investissez sur l'expertise et les valeurs de PRO BTP.

Notre différence ?

Notre organisation paritaire et à but non lucratif protège vos intérêts :

- les décisions sont prises collégalement par des représentants des entreprises et des salariés du BTP,
- nous n'avons pas d'actionnaires à rémunérer,
- nos contrats sont conformes à la réglementation en vigueur et suivent scrupuleusement les évolutions de celle-ci,
- nos frais sont parmi les plus bas* du marché.

Nos contrats sont créés spécifiquement pour répondre à vos besoins grâce aux accords de branche négociés par les partenaires sociaux du BTP.

Pour vous en dire plus, parlons d'avantages !

En toute simplicité et souplesse	L'expertise et la transparence
<ul style="list-style-type: none">■ Votre conseiller PRO BTP suit étape par étape le transfert de votre dossier et vous tient régulièrement informé■ Vous pouvez modifier chaque année votre abondement et vos modes de gestion■ L'espace abonné internet vous permet de gérer toutes vos démarches	<ul style="list-style-type: none">■ Vous avez le choix parmi plusieurs fonds communs de placement d'entreprise (FCPE)■ Vous profitez de notre bonne connaissance des placements financiers et de notre gestion responsable■ Vous avez accès à des informations à tout moment sur votre espace abonné

* Les tarifs et taux en vigueur sont consultables sur www.probtp.com

Vous voulez découvrir les conditions que vous offre PRO BTP ?

Faisons ensemble une étude personnalisée !
Quelques documents seront nécessaires.



- Copies des contrats et avenants pour les dispositifs en vigueur dans l'entreprise (PEE, PEI, PERCO...)
- Documents d'informations clés pour l'investisseur des fonds dans lesquels est investie l'épargne salariale de votre entreprise.

Votre conseiller vous remettra un guide pour vous orienter dans vos démarches de transfert.

À noter

Nous faisons le maximum pour que le processus de transfert s'effectue au plus vite. Il faut cependant prévoir 2 à 3 mois pour tout finaliser.

VOS CONTACTS



Par téléphone

Pour toute demande d'information, contactez votre conseiller au
04 92 13 52 10



Sur notre site Internet

Retrouvez les adresses de nos agences Conseil sur
www.probtp.com

VOTRE ESPACE PROFESSIONNEL



Mon compte

Inscrivez-vous en ligne pour profiter des nombreux
services de votre espace « Mon compte ».

C'est simple et gratuit.

PRO BTP Association de Protection Sociale du Bâtiment et des Travaux publics régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS - SIREN 394 164 966

PRO BTP FINANCE Société de Gestion de Portefeuille - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 3 100 000 €
N° d'agrément AMF GP 97083 - Siège social : 7, rue du Regard 75006 PARIS - RCS PARIS 379 892 946

REGARDBTP Teneur de Comptes Conservateur de Parts - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital
de 3 800 000 € - Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS - RCS PARIS 451 292 312

